



## DÉLIBÉRATION N° 20/2025

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

### OBJET :

**FINANCES**

**Budget Annexe Camping**

**Compte Financier Unique 2024**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2025.

Étaient présents : Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. David JARDINE par M. Nicolas BONJEAN.

Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.

M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

M. Daniel BAPTISTE par Mme Christiane ZELUS.

Étaient absents : M. Christophe VIEIRA – M. Laurent THEVENOT.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n° 121/2023 du 19/10/2023 relative à l'expérimentation au Compte Financier Unique,**

*Délibérant sur le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Camping, la présidence du Conseil Municipal est donnée à Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire, M. Laurent THEVENOT, Maire, s'étant retiré au moment du vote.*

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que le **Compte Financier Unique** se substitue aux deux comptes financiers existants : le **Compte Administratif** produit par l'Ordonnateur et le **Compte de Gestion** produit par le Comptable Public.

La candidature de la Commune de Volvic ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes locaux, la Commune et le Comptable Public ont produit un **Compte Financier Unique (CFU)** à compter de l'exercice 2023 pour chacun des budgets de la collectivité (Budgets Annexes Camping et Pôle Médical, Budget Principal).

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du **Compte Administratif** et du **Compte de Gestion**.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats.

Le résultat, pour l'exercice 2024, du CFU est présenté tous mouvements (réels et ordres) comme suit :

L'exécution du Budget Annexe Camping est arrêtée à la somme de 14 785,60 € en recettes et 743,06 € en dépenses toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement s'établissent à 13 255 € en recettes et à 743,06 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de + 12 511,94 €.

Les réalisations de la section d'investissement s'établissent à 1 530,60 € en recettes et à 0 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de + 1 530,60 €.

| SECTION        | RECETTES EN € | DÉPENSES EN € | RÉSULTAT DE L'EXERCICE<br>2024 EN € |
|----------------|---------------|---------------|-------------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 13 255,00     | 743,06        | 12 511,94                           |
| INVESTISSEMENT | 1 530,60      | 0             | 1 530,60                            |
| TOTAL          | 14 785,60     | 743,06        | 14 042,54                           |

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'absence de Restes à Réaliser, le résultat de clôture définitif est excédentaire à hauteur de + 53 901,53 €.

| SECTION        | RÉSULTAT DE<br>L'EXERCICE 2024 EN € | RÉSULTAT ANTÉRIEUR<br>REPORTÉ EN € | RÉSULTAT DE<br>CLOTURE EN € |
|----------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 12 511,94                           | 40 850,73                          | 53 362,67                   |
| INVESTISSEMENT | 1 530,60                            | - 991,74                           | 538,86                      |
| TOTAL          | 14 042,54                           | 39 858,99                          | 53 901,53                   |

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, **par 20 voix « pour » et 5 « abstentions »** :

- **APPROUVE** le **Compte Financier Unique 2024** du Budget Annexe Camping ci-joint,
- **APPROUVE** le résultat d'exercice 2024 tel qu'il ressort du **Compte Financier Unique 2024** du Budget Annexe Camping.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 10.04.2025

Publié ou notifié  
le : 10.04.2025

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

L'Adjointe au Maire,  
Laurence DUPONT

